



# Cotisations

Pour la saison prochaine, les instances (FFBB, ligue de Bretagne, comité 35) ont décidé d'augmenter le tarif des licences. Cela représente une augmentation de 7,00 € à 12 € d'augmentation, mais elles ont également décidé d'augmenter les engagements en championnats, les frais d'arbitrage ... Cependant le bureau d'Illet BC a décidé de ne pas répercuter la totalité de ces augmentations auprès de ses Licenciés.

## Tarifs Cotisation

Catégorie	Tarif	
	Avant le 27/08/2023	Après le 27/08/2023
<b>U7</b>	85,00 €	95,00 €
<b>U9 à U11</b>	155,00 €	170,00 €
<b>U13 à U18</b>	180,00 €	190,00 €
<b>U20 à Sénior</b>	180,00 €	195,00 €
<b>Loisir / Détente</b>	80,00 €	95,00 €

## Catégorie :

Catégorie	Sexe	Année de naissance
U7	Masculin / Féminin	2018 - 2017
U9	Masculin / Féminin	2016 - 2015
U11	Masculin / Féminin	2014 - 2013
U13	Masculin / Féminin	2012 - 2011
U15	Masculin / Féminin	2010 - 2009
U17	Masculin	2008 - 2007
U18	Féminin	2008 - 2007 - 2006
U20	Masculin	2006 - 2005 - 2004
Senior F	Féminin	2005 et avant
Senior G	Masculin	2003 et avant

## Justificatifs e-licence FFBB à fournir :

### Certificat médical:

-  Pour les mineurs : Si vous répondez par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé vous n'aurez pas à fournir de nouveau certificat médical.
-  Pour les majeurs : Si vous avez fourni un nouveau certificat médical il y a moins de 3 saisons, il reste valable pour la saison 2023-2024, à condition de répondre par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé présent dans le formulaire en ligne.

### Certificat médical:

-  Pour les majeurs : Fournir en ligne une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso ou passeport pages 2 à 3)

## Assurances

-  AIG Europe AON : Adhésion au contrat d'assurances au nom du joueur
-  La Formule A est comprise dans le prix de la licence (choix par défaut pour tous). Toute autre formule vous sera facturée lors de votre inscription
-  Aucun remboursement possible si vous n'adhérez pas à l'assurance, mais vous devez obligatoirement fournir un justificatif de votre assureur.

## Mutation – Prêt :

-  Période normale (C1) : du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin
-  Période exceptionnelle (C2) : du 30 juin au 30 novembre
-  Pour toute mutation ou prêt : Les frais engendrés sont à la charge de l'adhérent

## Règlement financier :

-  en espèce lors des permanences
-  par chèque au nom de IlletBC
-  En ligne sur le site du club ([www.illetbc.fr](http://www.illetbc.fr)) à partir de votre compte
-  Règlement en plusieurs fois (3 maxi) : chèques encaissés au 15 du mois : joindre les chèques en précisant au dos le nom du licencié et le mois d'encaissement, DERNIER PAIEMENT EN JANVIER.

L'inscription ne sera validée que lorsque le règlement financier sera effectué, Le règlement peut être effectué avant l'inscription auprès de la FFBB